

RECRUTEMENT — STAGES ET APPRENTISSAGE

Le Département de Seine-et-Marne accueille les étudiants en stage et en apprentissage.

Les stages au Département

Le Département développe une politique en faveur des stages, grâce à un partenariat avec les écoles et centres de formation d'Île-de-France. Les stagiaires peuvent postuler à partir d'annonces formulées à partir d'un besoin identifié par un service ou une direction, ou directement en candidature libre.

Dans ce cas, le candidat détaillera son projet dans la lettre de motivation. Ainsi, l'équipe en charge pourra proposer son projet au service concerné. En fonction de la durée du stage, il pourra être gratifié, conformément à la réglementation en vigueur.

L'apprentissage au Département

Depuis 2008, l'apprentissage au Département se développe grâce à un partenariat avec de nombreux CFA. Près de 70 apprentis sont actuellement en poste dans la collectivité, et préparent des diplômes allant du CAP au Master.

Les maîtres d'apprentissage sont des experts de domaines variés tels que les métiers de la restauration, des travaux publics, des bâtiments, du droit public, de la communication, des ressources humaines, ou encore de l'informatique.

Si une offre correspond à votre projet, ou si vous souhaitez proposer un projet dans le cadre d'un stage, postulez et rencontrons-nous pour échanger sur l'adéquation de votre projet avec les missions proposées.

Activement engagé en faveur d'une politique inclusive, le Département de Seine-et-Marne facilite l'accueil, l'emploi et l'intégration des travailleurs handicapés.

Aujourd'hui, 6,69 % des agents du Département sont en situation de handicap, soit un taux supérieur à la législation (6 %). Le Département mène une politique volontariste en faveur de ses agents en situation de handicap, grâce à ses partenaires et des instances internes réunies régulièrement mais aussi grâce à des prestations sociales et un accompagnement adaptés.

Sa politique handicap représente 1 078 000 € pour 3 ans de convention signé en 2022 avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), dont 59 % financés par le Département.

Le Département accompagne et forme les stagiaires et apprentis en situation de handicap, ainsi que les tuteurs et maîtres d'apprentissage. Les postes sont adaptés, lorsque cela est nécessaire, et peuvent être pérenne lorsque le projet du jeune convient aux offres d'emplois ouvertes du Département.

De nombreuses offres d'emploi, proposées dans une grande variété de domaines, sont ainsi ouvertes aux personnes en situation de handicap.